Campagne européenne Affichez le CO2 !

Pour encadrer la publicité faite par les constructeurs automobiles

2008

"Tout porte à croire que 99% des publicités pour voitures publiées dans les journaux, les magazines ou sur les panneaux publicitaires dans les rues, sont illégales en France et en Europe. En effet, elles semblent bel et bien ne pas respecter la directive européenne 1999/94/CE, laquelle stipule que la consommation des véhicules et leurs émissions de CO2 doivent être « facilement lisibles et au moins aussi visibles que la partie principale des informations figurant dans [la publicité]".

Ces informations sur la consommation des voitures et le taux d'émission de gaz à effet de serre ne sont quasiment jamais accessibles, étant écrits en tous petits caractères.

Le Parlement européen a pourtant préconisé, en octobre 2007 « qu'un pourcentage minimum de 20 % de l'espace publicitaire soit réservé à des informations relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de CO2 ».

Une coalition d'ONG européennes vous propose d'exprimer vivement votre désaccord à l'encontre d'un constructeur en vous adressant au Bureau de vérification publicitaire (BVP) et aux différentes administrations publiques chargées de faire respecter la loi en la matière.

La démarche est la suivante :

- 1. Photographiez ou scannez une pub pour auto qui n'affiche pas les émissions de CO2 en grands caractères (c'est le cas de 99% des publicités actuelles).

- 2. Complétez le formulaire et chargez (upload) votre scan ou photo via cette page.

- 3. Envoyez votre désaccord puis répétez l'opération avec une autre pub autant de fois que vous le souhaitez.

Cette campagne est menée par le Réseau action climat France, les Amis de la terre Europe, Interenvironnement Wallonie, Corporate Europe Observatory, Greenpeace, Imagine demain le monde (magazine écologique belge), etc.

- Voir sur le site http://www.affichezleco2.fr/

- *Vue d'ensemble de notre rubrique "Action lobbying"*
- *Liste de tous les articles consacrés à ce thème*

- Notre rubrique Entreprises et industries dans "Les acteurs du DD"

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article706